

10 Faits divers & Justice

Lutte contre les stupéfiants à Mindoubé 2

48 bottes de cannabis retrouvées dans une veste

COE

Libreville/Gabon

INFORMÉS par une source anonyme, de ce qu'une famille se livre à la vente du cannabis dans la zone de Mindoubé 2, les agents de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) ont procédé, dernièrement, à la saisie de 48 bottes et d'un bonbon de cannabis au domicile de Daniel Mawoudou, Gabonais de 42 ans, exerçant comme fleuriste et copropriétaire de la marchandise prohibée, avec son ami Djerry Angou Ndong, 27 ans, lui aussi Gabonais et sans emploi. Les deux compères ont été interpellés le jeudi 18 février dernier, dans l'après-midi. Ils ont ensuite été présentés devant le parquet



Photo : COE

Le produit prohibé saisi.

de Libreville, le lendemain, puis écroués à la prison de Gros-Bouquet. Daniel Mawoudou raconte que ce jeudi, alors qu'il vaque à ses occupations, à son domicile, il est surpris

de voir cinq agents, descendus d'un taxi, se diriger vers lui. Ils lui intiment l'ordre de sortir le cannabis en sa possession. Mais à peine ont-ils fini de parler, qu'ils vont aussitôt procéder eux-



Photo : COE

Djerry Angou Ndong (g) et Daniel Mawoudou méditent sur leur sort à "Sans-Famille".

mêmes à la fouille de sa chambre à coucher de leur interlocuteur. Ils y trouvent 48 bottes de cannabis dans la poche de sa veste. Interpellé sur-le-champ, le présumé dealer avoue ne

pas être le seul propriétaire. Les agents lui demandent alors de joindre l'autre propriétaire au téléphone, afin qu'il vienne sur les lieux. Sans se douter de rien, Djerry Angou Ndong se rend

chez son ami. Mais à son arrivée chez Mawoudou, à la vue des agents, il tente de prendre la clé des champs. Malheureusement, Angou Ndong est immédiatement rattrapé. Conduits au poste, les deux amis reconnaissent chacun sa part de marchandise. À la question de savoir comment ils se procurent le produit illicite, Daniel Mawoudou confiera avoir ramassé une bonne quantité de cannabis sur la plage. Il ajoutera que, voyant en cette occasion une opportunité de se faire de l'argent, il aurait donc séché l'herbe à son domicile, avant de la conditionner en bottes. Quant à Djerry Angou Ndong, il a dit se ravitailler auprès d'un certain dealer surnommé "Ballack", par ailleurs son voisin de quartier.

Faux et usage de faux et déclarations mensongères

Micheline Yenga Moindi et Fanck Nzabi sous mandat de dépôt

COE

Libreville/Gabon

INTERPELLÉS le 29 janvier 2016 par la direction centrale de l'Immigration (DCI), Micheline Yenga Moindi alias Micheline Yenga Safou, 38 ans, exerçant comme couturière, domiciliée à Okala-Carrière, et son concubin Fanck Nzabi, 43 ans, tous deux Congolais, sont soupçonnés, la première, d'avoir usé d'un faux acte de naissance, afin d'obtenir un passeport et, l'autre, de déclarations mensongères au sujet de la nationalité de sa concubine. De source autorisée, Micheline Yenga Moindi de son vrai nom, serait arrivée au Gabon en 2010 par la frontière de Tchibanga, chef-lieu de la province de la Nyanga, en provenance de la République démocratique du Congo (RDC), via Brazzaville, par voie terrestre. Elle est alors munie d'un laissez-passer congolais (Brazza) obtenu à la frontière de Mbi-



Photo : DR

Le couple désormais à Sans-Famille.

ribi, et d'une demande d'admission sur le territoire national, à l'initiative d'une certaine Rose Marie Ursule Leboumba, une de ses connaissances, de nationalité gabonaise, pour une visite familiale. Arrivée à Tchibanga, Micheline Yenga Moindi fait la connaissance d'une autre Gabonaise, Joséphine Makaya. C'est cette dernière qui, semble-t-il, engage une procédure d'obtention de fausses pièces d'état civil, en

vue de l'acquisition de la nationalité gabonaise, à l'insu de son hôte, dame Leboumba. Ses nouvelles pièces falsifiées entre les mains, et croyant être en règle vis-à-vis de la loi gabonaise, Yenga Moindi se rend à Libreville, où elle reste pendant plus de trois ans, sans plus donner de ses nouvelles à ses anciennes relations restées à Tchibanga. Un beau jour, elle éprouve le besoin de se faire établir un

passport. Micheline Yenga Moindi se rend donc à la direction générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI), munie de son faux acte de naissance. Sur place, les agents décèlent des incohérences sur cette pièce d'état civil. Dame Yenga Moindi est interpellée pour fournir plus d'explications sur ce document, notamment sur ses

origines exactes. Aux agents, elle affirme que son défunt père était de nationalité gabonaise, sans plus. Et pour en apporter la preuve, elle leur propose d'interroger son concubin pour confirmation. Ce qui est fait et, comme il fallait s'y attendre, Fanck Nzabi confirme la version de sa concubine. Mais les deux amants sont

loin d'imaginer la suite des événements, car l'enquête diligentée à propos du nom du fameux père de la dame va révéler que ce dernier n'a jamais existé. Finalement Fanck Nzabi et sa compagne sont épinglés. Présentés la semaine dernière devant le parquet de Libreville, le couple a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale.

Après avoir perpétré plusieurs cambriolages à Lambaréné

La bande à Mboumba écrouée à la maison d'arrêt

SCOM

Libreville/Gabon

LES habitants du chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué ne dormaient plus du sommeil du juste depuis plusieurs semaines. A cause de Rail Mboumba, Brice Tombou Mayila, alias Hans, et Ghislain Owono Moussodou, trois présumés délinquants de nationalité gabonaise, appréhendés le lundi 8 février dernier, par les éléments de la Police d'investigations judiciaires (Pij) de Lambaréné. Poursuivis pour cambriolages en série, ils ont été déferés, le vendredi 12 février, devant le parquet de cette localité, qui les a tous écroués à la maison d'arrêt. En effet, les services de l'antenne de l'unité spécialisée



Photo : DR

De g à d : Rail Mboumba, Brice Tombou Mayila alias Hans et Ghislain Moussodou alias Warren.

des Force de police nationale (FPN) étaient inondés de plaintes, suite à une série de vols commis à Lambaréné et ses environs. « Lorsqu'ils réussissaient leurs forfaits, Mboumba et ses acolytes emportaient plusieurs effets et de l'argent en liquide », indique une source proche du dossier. Pour écouler leur butin, Libreville et Port-Gentil étaient les

destinations privilégiées des présumés voleurs. Après la vente, Rail Mboumba, Brice Tombou Mayila et Ghislain Owono Moussodou regagnaient la ville du "Grand Blanc", pour commettre d'autres méfaits, ignorant qu'ils étaient déjà dans le collimateur de la police. Le 8 février dernier, vers 8 heures, dans le cadre de leur investigation, les flics mettent d'abord la main sur Owono Moussodou. Au cours de son audition, ce dernier livre Mboumba, le chef présumé de la bande, et son autre complice. Les deux sont interpellés dans la même journée. Sentant l'étau se resserrer autour d'eux, ils ont fini par se mettre à table, en racontant leur mode opératoire aux enquêteurs. Le trio a écoupé six mandats de dépôt.

MINISTRE DU BUDGET ET DES
COMPTES PUBLICS

Communiqué

Le Ministre du Budget et des Comptes Publics porte à la connaissance des **agents publics retraités et de leurs ayants-causes**, non détenteurs d'un compte bancaire et percevant habituellement leurs pensions par carte Trésor ou aux guichets du Trésor, qu'à compter du **mois d'avril**, celles-ci seront désormais payées par virement bancaire.

A cet effet, les banques partenaires ci-dessous mèneront une campagne d'information sur les conditions d'ouverture de comptes, à compter du mois de février 2016, dans les postes comptables du Trésor.

- BICIG ;
- BGFIBANK ;
- ECOBANK ;
- LOXIA ;
- UBA ;
- UGB.

Par ailleurs, les agents en présalaires ainsi que les agents de la Main d'œuvre Non Permanente (MONP) de Libreville et de l'intérieur du pays, qui n'auraient pas encore ouvert de compte bancaire sont invités à saisir cette opportunité pour régulariser leur situation dans les mêmes délais.

Aussi, les relevés d'identité bancaire (RIB) des retraités devront être déposés auprès des services de la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales (CPPF, BP : 3932- Tél : 02.97.51.19-mail : contact@cppf.ga) situés à l'ancienne Trésorerie Provinciale de l'Estuaire derrière le Ministère de la Fonction Publique, et ceux des agents en présalaires et de la MONP, à la Direction de la solde.

Sont exclus de cette opération, les **agents publics retraités ou leurs ayants-causes** résidant dans les localités de l'intérieur du pays non pourvues de banques commerciales. Ces derniers conserveront leur mode de règlement habituel.

Fait à Libreville, le 28 JAN. 2016

Le Ministre du Budget et des
Comptes Publics

Christian M. GOMANA